

Annexe 1

**Accord bilatéral d'Agrément Associatif  
de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)**

L'association \_\_\_\_\_ reconnaît par la personne de sa présidente ou son président \_\_\_\_\_ avoir pris connaissance et accepté les statuts de la Commission d'Attribution de l'Agrément Associatif (C3A).

Par le présent accord, le président de l'UVSQ Alain BUI attribue l'agrément associatif à l'association \_\_\_\_\_ à compter du \_\_\_\_\_ .

Fait en deux originaux

**Pour l'UVSQ**

Lieu : A Versailles

Date :

**Pour l'association**

Lieu :

Date :

Signature du président de l'UVSQ :

Signature de la présidente ou du président de l'association :